



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
30 JUIN 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 30 juin, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué par M. Jérôme BÉGASSE, Maire, s'est réuni salle des Halles, en séance publique.

22 présent(e)s : M. Jérôme BÉGASSE, M. Frédéric SALAUN, Mme Cécile BREGEON, M. Yves LE ROUX, Mme Jacqueline LE QUÉRÉ, M. Vincent BONNISSEAU, Mme Pascale MACOURS, M. Florent BASLÉ, Mme Catherine LEBON, M. Pierre AVENET, M. Franck JOURDAN, M. William POMMIER, Mme Florence STABLO, M. Jean-Michel GUÉNIOT, Mme Katell SEVIN-RENAULT, Mme Séverine BUFFERAND, M. Samuel TRAVERS, Mme Cécile MARCHAND, Mme Leslie SALIOT, M. Oliver SCHREIBER, M. Fabien VIEL, M. Aldéric BOURGOIS formant la majorité des membres en exercice.

5 excusé(e)s : Mme Morgane JÉZÉGOU ayant donné pouvoir à Mme Séverine BUFFERAND, M. Guillaume HUBERT ayant donné pouvoir à M. Jérôme BÉGASSE, Mme Fabienne MONTEBAULT ayant donné pouvoir à Mme Leslie SALIOT, Mme Laura ESNAULT ayant donné pouvoir à M. Fabien VIEL, M. Sylvain NEVEU ayant donné pouvoir à M. Samuel TRAVERS

Secrétaires de séance : Mme Séverine BUFFERAND et M. Samuel TRAVERS

Date de convocation : le 24 juin 2025
2025_06_30_05

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nomenclature : 7.2.3

Tarifs de restauration scolaire pour l'année scolaire 2025 – 2026

Rapporteur : M. Frédéric SALAUN

M. Frédéric SALAUN rappelle les tarifs appliqués pour l'année scolaire 2023-2024 et informe le conseil municipal qu'il convient de procéder à l'adoption des tarifs 2024-2025.

Il note que cette année est marquée par une augmentation importante du prix de revient des repas pour la commune :

- Augmentation du coût du service liée à l'inflation (chauffage, eau,) : le panier du maire indique un taux d'inflation de 1 %
- Augmentation du prix d'achat des repas. Le marché de restauration 2022 – 2025 est arrivé à son terme. Lors de la consultation pour un nouveau marché 2025 – 2029, le prix d'achat des repas a augmenté de 12 %. Il précise que ce nouveau prix d'achat est attaché à la mise en place de pénalités auprès de fournisseur afin de garantir une bonne application de la réglementation EGALIM.

M. Frédéric SALUN indique au conseil municipal que les tarifs proposés en commission finances du 23 juin 2025 ont été calculés de la façon suivante :

- Imputation de l'intégralité des coûts liés à l'inflation
- Imputation de 50 % du surcoût lié à l'évolution du prix d'achat des repas.

M. le Maire indique qu'il s'agit d'un choix politique qui consiste à faire supporter les surcoûts des repas de manière équitable entre les usagers du service et les contribuables. Il invite les conseillers municipaux à formuler d'autres propositions.



Tranches	Quotient Familial	Tarifs année scolaire 2024-2025 (€)		Proposition à la commission finances 2025 – 2026 (€)	
		Cantine	PAI	Cantine	PAI
T1	0 - 400 €	1,00	1,00	1,00	1,00
T2	+ 400 - 600 €	1,00	1,00	1,00	1,00
T3	+ 600 - 800 €	4,83	2,78	5,09	2,94
T4	+ 800 - 1000 €	4,88	2,81	5,15	2,96
T5	+ 1000 - 1200 €	4,94	2,84	5,21	3,00
T6	+ 1200 - 1300 €	5,33	3,06	5,62	3,23
T7	+ 1300 - 1500 €	5,39	3,10	5,68	3,27
T8	+ 1500 - 1900 €	5,44	3,13	5,74	3,30
T9	+ 1900 €	5,50	3,16	5,80	3,34
Hors commune					
T1	0 - 1200 €	4,94	2,84	5,21	3,00
T2	+ 1200 €	6,71	3,85	7,08	4,06
Adultes		6,71		7,08	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Adopte les tarifs et tranches ci-dessus proposés par la commission des finances
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer et mettre en œuvre les décisions ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire : Jérôme BÉGASSE.




Mairie

B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier
Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : mairie@ville-staubinducormier.fr

www.saint-aubin-du-cormier.bzh